



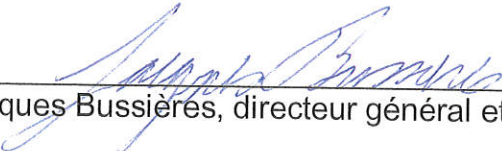
## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « NUMÉRO 418-2016 DÉCRÉTANT L'AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU AFFLUENT C DU RUISSEAU SAINT-THOMAS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS » a été adopté le 18 octobre 2016.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 28<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille seize.**

  
\_\_\_\_\_  
Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier